

LE CONSEIL MUNICIPAL

S'est réuni le 10 avril 2013 à 20 heures en séance ordinaire,

Ordre du jour :

1. Approbation de la séance du 25 février 2013
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Chasse communale : agrément d'un associé
4. Demande d'agrément au dispositif « Duflot » pour les communes du Bas-Rhin situées en zone B2
- 5 Compte de Gestion 2012
- 6 Compte Administratif 2012
- 7 Affectation du résultat
- 8 Taux des impôts locaux 2013
- 9 Budget Primitif 2013
10. Subventions 2013
11. Enveloppe budgétaire pour l'école

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2013

Sous la présidence de M. Bruno SIEBERT, Maire,

Membres présents : Hélène DATICHY, Ernest MULLER, Pierre HERZOG, Adjoint, Frédéric ROECKEL, André REGIN, Adrien KIFFEL, Fabienne MEYER, André SCHAEFFER, Mathieu ZOELLER, Yves GANDON, Brigitte REDONNET, Francis BOTZ, Rémy FISCHER, Agnès BORACH-BLANC

Membre absent excusé : /

Invitée: Michèle CLOCHETTE - trésorier

10/13 Approbation de la séance du 25 février 2013

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le Procès-Verbal de la réunion du 25 février 2013 qui a préalablement été transmis à chaque conseiller.

Sans observations, on passe à la signature du registre.

11/13 Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Mme ALTER Anne-Marie en qualité de secrétaire de séance.

12/13 Chasse communale : agrément d'un associé

Monsieur le Maire informe de la requête de Monsieur Maurice MICHALAK, Président de l'association de chasse du Horn, qui sollicite l'agrément de Monsieur Alex DEMIR en lieu et place de Monsieur Frédéric RENARD, qui a retourné sa carte nominative

Le conseil municipal donne un avis favorable et autorise la délivrance d'une carte nominative à Monsieur Alex DEMIR.

13/13 Demande d'agrément au dispositif « Dufлот » pour les communes du Bas-Rhin situées en zone B2

Monsieur le Maire expose :

VU la LOI n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013, notamment en son article 80 ;

VU le Décret no 2010-1112 du 23 septembre 2010 relatif à l'agrément prévu au X de l'article 199 septvicies du code général des impôts ;

Considérant que ladite loi de finances pour 2013, crée un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif appelé à remplacer le précédent dispositif dit « Scellier » intermédiaire. Il consiste en une réduction d'impôt de 18%, étalée sur 9 ans pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, en contrepartie d'un engagement de location sur la même durée avec respect d'un plafond de loyers et de ressources pour les locataires ;

Considérant que ce dispositif est applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2016 et concerne les communes situées en zone A et B1. À titre transitoire, les communes situées en zone B2 sont éligibles au dispositif jusqu'au 30 juin 2013 ;

Considérant qu'au-delà de cette date, seules les communes ayant obtenu un agrément délivré par le Préfet de Région, après avis du Comité Régional de l'Habitat (CRH), pourront prétendre à ce dispositif sur la base d'une analyse de la tension du marché locatif local et des besoins recensés ;

Considérant les dispositions du PLU, la commune de WOLXHEIM sollicite cet agrément auprès du Préfet de la Région Alsace.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- charge le Maire de déposer une demande d'agrément permettant l'application du dispositif « Dufлот » sur son territoire et l'autorise à signer toutes les pièces nécessaires.

14/13 Compte de Gestion 2012

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2012 arrêté par Mme le Trésorier de Molsheim,

CONSTATANT qu'il y a concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2012,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- d'approuver les opérations comptables effectuées au cours de l'exercice 2012,
- de demander qu'il plaise au Juge de la Chambre Régionale des Comptes de donner décharge au trésorier pour les comptes de l'exercice 2012.

15/13 Compte Administratif 2012

Monsieur Muller Ernest, Adjoint, présente le Compte Administratif 2012. Monsieur le Maire quitte la séance au moment du vote.

Ainsi, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Agnès BORACH BLANC, à l'unanimité, vote le Compte Administratif 2012 comme suit :

FONCTIONNEMENT : excédent cumulé de clôture 2012 :	246 912.12 €
INVESTISSEMENT : déficit cumulé de clôture 2012 :	- 33 288.36 €
Résultat d'exécution 2012 :	213 623.76 €

16/13 Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exécution 2012, soit 213 623.76 €, comme suit :

Déficit d'investissement reporté au compte D 001 :	- 33 288.36 €
Restes à réaliser dépenses	32 000,00 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €
Couverture du déficit d'investissement au compte R 1068 + RAR :	65 288.36 €
Report de l'excédent de fonctionnement au compte R 002 :	181 623.76 €

17/13 Taux des impôts locaux 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des impôts locaux pour l'année 2013, à savoir :

Taxe d'habitation	15.72 %
Taxe foncière (bâti)	8.94 %
Taxe foncière (non bâti)	17.56 %
CFE	15.20 %

18/13 Budget Primitif 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2013 qui se présente ainsi :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 713 627.76 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 609 288.36 €

19/13 Subventions 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions suivantes au budget primitif 2013 :

Amicale des Sapeurs Pompiers	550 €
Association Amis pers. âgées hôpital Molsheim	200 €
Association pêche AAPPMA EDW	200 €
Cercle sportif	200 €
Cercle sportif pour convention Ergersheim	2 000 €
Chorale Ste Cécile	200 €
Club des aînés	200 €
Club pongiste	200 €
Divers	700 €
Ecole Avolsheim	700 €
Ecole Wolxheim	250 €
Gymnastique féminine	200 €
Joyeux Vignerons	200 €
Les lutins des bois	5 000 €
Syndicat viticole	200 €
Union Dép. Sapeurs Pompiers	1 100 €

20/13 Enveloppe budgétaire pour l'école

L'enveloppe du budget 2013 pour les écoles, élaborée par Mr Ernest MULLER et soumise à l'approbation du Conseil Municipal, ne suscite aucun commentaire et est votée à l'unanimité. Cette enveloppe est prévue pour l'année civile 2013. Son montant se décompose comme suit :

- **500 €** pour le petit équipement
- **4 250 €** pour les fournitures diverses

Aucun dépassement ne sera accordé.

La séance est levée à 21 h 30

Pour extrait conforme

A Wolxheim, le 11 avril 2013
Le Maire
Bruno SIEBERT